

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à

la délibération : 09

2 pouvoirs

Date de la convocation : 18.11.2021

Date d'affichage : 30.11.2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 24 Novembre

L'an deux mil vingt et un le 24/11 à 19 heures 00

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D.JULLIARD. JF JOLY. MC
COUTURIER. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. E. LEE

Absents excusés : C. GROSGURIN. a donné pouvoir à JF JOLY
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

DELIBERATION N°01247.2021.11.63

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 10.2021 – OBJET : GESTION DES BIENS

a) Cession d'une benne à la commune de Lélex à l'euro symbolique

- Le terrain communal autour de l'ancienne station d'épuration (elle aussi communale) près de la Valserine en bas du quartier de la Malle poste est encombré de divers objets, la plupart de grande taille. Il s'agit d'une zone que la commune a utilisé au fil des années pour stocker des objets encombrants, dont elle avait ou non encore l'utilité. Faute d'entretien de longue date, ce lieu a été envahi par les herbes et en partie difficilement accessible.
- Dans le cadre de l'embellissement du village, la commission compétente notamment pour la voirie, le patrimoine et l'embellissement avait, lors de sa séance du 16 septembre 2020, suggéré que cette zone soit évacuée. La maire de l'époque avait indiqué qu'elle ferait le nécessaire pour cela. Tel n'a pas été le cas, puisque le site est resté en l'état.
- Le dossier a été repris par la nouvelle municipalité, dans le but d'aboutir rapidement. Un lieu de stockage extérieur a été identifié à l'arrière des garages et ateliers communaux, dans lequel seront stockés les objets et matériaux utiles qui ne tiendraient pas dans ces locaux fermés. Les matériaux ou objets inutilisables seront évacués par l'agent technique communal. Une benne de camion, devenue inutile pour Mijoux depuis la vente du véhicule auquel elle correspondait, a été proposée à la commune de Lélex, qui possède encore un tel véhicule. Mme le maire indique qu'elle a suggéré au maire de Lélex que cela se fasse pour l'euro symbolique, malgré le fait qu'elle aurait pu être vendue à une entreprise ou un particulier, cela en raison de son souhait que les relations de coopération entre les deux communes se développent. En échange, des prêts ponctuels de matériels pourront avoir lieu par la commune de Lélex.
- Le maire de Lélex a accepté cette proposition. La commune de Lélex se chargera de l'enlèvement.



- La valeur comptable résiduelle de la benne n'a pas pu être établie, le bien ne figurant pas à l'inventaire comptable tenu par la commune. La date d'achat n'a pas été retrouvée avant la tenue du conseil, mais elle est en tout état de cause supérieure à 5 ans (car le camion avec lequel elle fonctionnait a été cédé il y a 5 ans), durée habituelle d'amortissement des véhicules lourds (entre 5 et 7 ans) ; même s'il eût été possible de céder ce bien à un particulier ou artisan, pour un montant modeste, la cession à l'euro symbolique à une commune voisine ne lèse donc pas les intérêts de la commune de Mijoux.

La maire propose donc au conseil d'accepter cette cession.

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, à l'unanimité ont décidé

- D'accepter la cession de la benne à la commune de Lelex
- De dire que les écritures comptables seront déterminées en accord avec la trésorerie de Gex,
- D'Autoriser madame le maire à signer tout document relatif aux autorisations précitées.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9+2

C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY

J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

DELIBERATION N°01247.2021.11.63

Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 7/12/21
et publication et notification
le : 7/12/21

Pour copie conforme
Le Maire, Martine VIALLET

